

Qu'avons-nous réglé récemment?

Chubb Canada, Traitement des sinistres



La véritable mesure d'un assureur se détermine par la manière dont celui-ci répond à votre réclamation et la façon dont il la traite. Nous comprenons bien que lorsque vous souscrivez une assurance, vous achetez de la tranquillité d'esprit. Chez Chubb, le principe directeur en matière de traitement des sinistres a toujours été de traiter chaque client comme nous aimerions être traités si nous subissions la même perte : avec intégrité, empathie, rapidité, professionnalisme et équité. C'est la différence Chubb que nous offrons dans tous nos secteurs d'activités à travers le Canada, par le biais de nos bureaux de Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver.

Voici quelques exemples de polices que nous offrons et des réclamations correspondantes que nous avons traitées et remboursées dernièrement :

Type de couverture	Montant payé	Détails de la réclamation
Responsabilité civile liée aux pratiques d'emploi - Licenciement abusif	130 000 \$	Notre assuré fut étonné lorsqu'un ancien employé, qui avait quitté son emploi en criant «JE DÉMISSIONNE» lors d'un examen de rendement ardu, a rejeté l'acceptation de sa démission et a poursuivi notre assuré pour licenciement abusif. Les dommages-intérêts réclamés totalisaient 500 000 \$ et comprenaient des dommages pour conduite de mauvaise foi, ainsi que des dommages spéciaux et punitifs, relativement à des allégations d'intimidation et de harcèlement. Chubb a désigné un avocat spécialisé en matière d'emploi et a collaboré avec l'assuré et l'avocat de la défense, afin d'évaluer la jurisprudence concernant la résiliation d'une démission et l'annulation d'une démission en raison de détresse émotionnelle. Compte tenu de la complexité du dossier et de la demande d'amendement du plaignant pour réclamer des dommages-intérêts additionnels, Chubb a réglé l'affaire au nom de notre assuré pour 130 000 \$.
Assurance des particuliers - Protéger votre chalet familial	2,4 M\$	Un matin, alors que notre assuré était à son chalet avec sa famille, il partit seul pour aller acheter un journal en ville. Lorsqu'il retourna à leur chalet de bois rond bâti au tournant du siècle, celui-ci était entièrement à la proie des flammes. Inutile de le dire, nos assurés furent très secoués et attristés par la perte de leur chalet et de leurs biens précieux. Quelques semaines après l'incendie, un voisin au bord du lac, qui avait présenté des réclamations auprès d'autres assureurs par le passé, a affirmé à notre assuré qu'il faudrait au moins 6 ou 8 mois avant qu'il ne reçoive le moindre règlement. Après notre analyse et notre évaluation de la perte, notre assuré fut très heureux d'inviter son voisin à dîner, seulement 8 semaines après la perte, pour lui montrer son chèque de règlement complet et final, couvrant la totalité de sa perte de plusieurs millions.

Type de couverture	Montant payé	Détails de la réclamation
Crime - Ingénierie sociale	60 000 \$	Notre assuré, une société à but non lucratif, a été la cible d'un fraudeur par ingénierie sociale se faisant passer pour le PDG. Le fraudeur a envoyé un courriel au Chef de la direction financière demandant de payer des fournisseurs fictifs. Plusieurs paiements ont été effectués pendant le mois. La fraude et la perte correspondante ont été découvertes par notre assuré lorsque l'équipe de comptabilité a contacté le véritable PDG pour confirmer les instructions d'un paiement. Chubb, conformément à l'avenant pour fraude par ingénierie sociale, a couvert la perte, moins le montant récupéré par la banque.
Accident et maladie - Décès et mutilation accidentels	200 000 \$	Notre assuré s'est blessé lors d'une randonnée, subissant des blessures aux membres inférieurs, ce qui a nécessité une amputation bilatérale sous le genou. Le lieu de travail de notre assuré avait une police mort accidentelle et démembrement tous risques, émise pour couvrir les employés avec un capital assuré de 100 000 \$. L'assuré était admissible à la couverture, étant donné la perte de ses deux pieds/jambes. Il y a donc eu deux paiements du capital assuré, pour un total de 200 000 \$. La police offrait également une couverture pour son hospitalisation et les modifications devant être apportées à son véhicule et sa résidence. L'assuré était extrêmement heureux d'avoir une couverture chez Chubb : il désirait que nous présentions son histoire pour encourager d'autres personnes à obtenir une bonne couverture auprès d'un bon assureur, puisqu'un accident peut toujours arriver.
Responsabilité des administrateurs et dirigeants (Entreprises privées) - Violation de devoir de fiduciaire	770 000 \$	Notre assuré avait embauché un ingénieur ayant développé un outil qui « révolutionnerait » son usine de fabrication. L'outil fonctionnait bien et augmenta l'efficacité de notre assuré. Environ un an après la date d'embauche, notre assuré et l'ingénieur, désormais membre du C.A. de l'entreprise assurée, furent poursuivis par un compétiteur (qui était également l'ancien employeur de l'ingénieur) pour violation de devoir de fiduciaire, atteinte illégale aux rapports commerciaux et contractuels, et appropriation illicite de secrets commerciaux. Le compétiteur alléguait que l'ingénieur avait manqué à ses obligations fiduciaires envers lui, son ancien employeur, et qu'il avait donné des garanties concernant les droits afférents à l'outil et aux profits futurs, en raison des droits d'exclusivité. Les dommages réclamés totalisaient plus de 8 M\$. Il n'y avait aucune couverture pour les allégations de rupture de contrat et d'appropriation illicite de secrets commerciaux faites à l'endroit de l'entreprise assurée. Cependant, puisque l'administrateur/ingénieur et l'entreprise étaient représentés par le même cabinet et que l'administrateur/ingénieur avait une couverture complète pour frais de défense, Chubb assura 90 % des frais de défense. Chubb travailla en partenariat avec l'entreprise assurée pour défendre vigoureusement cette cause, du fait que l'administrateur/ingénieur n'avait jamais signé de clause de non-concurrence et que l'outil utilisé par notre assuré différerait grandement de ce que l'ingénieur avait développé pour son ancien employeur. Après les interrogatoires préalables (écrits et oraux), d'innombrables requêtes et modifications d'actes de procédures, le litige fut réglé en médiation pour 70 000 \$, en plus de 700 000 \$ payés en frais de défense. Notre assuré nous a envoyé le courriel suivant : « C'est une excellente nouvelle, je pourrai peut-être dormir ce soir, pour la première fois depuis longtemps. »

Chubb. Insured.™

Le nom commercial Chubb désigne les filiales de Chubb Limited qui fournissent de l'assurance et des services connexes. Pour consulter la liste de ces filiales, visitez notre site Web à l'adresse www.chubb.com. Au Canada, Chubb exerce ses activités par l'intermédiaire de Chubb du Canada Compagnie d'assurance, et de Chubb du Canada Compagnie d'Assurance-Vie. Les produits ne sont pas nécessairement offerts dans toutes les provinces ou tous les territoires du Canada. Aux États-Unis, l'assurance est souscrite par ACE American Insurance Company et les filiales de souscription de Chubb basées aux États-Unis. La présente communication n'est qu'un résumé des produits. La garantie réelle est régie par le libellé du contrat d'assurance émis. Chubb est le plus important groupe d'assurance IARD coté en bourse du monde. Fort d'une présence dans 54 pays, Chubb offre des solutions d'assurance vie et d'assurance de dommages pour particuliers et entreprises, des produits individuels d'assurance contre les accidents et d'assurance maladie complémentaire, ainsi que des services de réassurance à une clientèle diversifiée. Chubb Limited, la société mère de Chubb, est cotée à la bourse de New York (NYSE : CB) et est incluse dans l'indice S&P 500. Ce document est strictement descriptif et est fourni à des fins d'information générale seulement. Les exemples de sinistres sont fondés sur des cas réels au Canada et aux États-Unis, un amalgame de cas réels ou des situations hypothétiques. Les montants de règlement représentent une estimation de la perte réelle et prévue ainsi que des frais de défense. Les faits peuvent avoir été modifiés pour préserver la confidentialité. Ces scénarios n'ont pas pour but d'interpréter une police donnée. La protection réelle dépend des circonstances particulières de la réclamation soumise et du libellé du contrat de Chubb souscrit.